

ARRÊTÉ N° 374 interdisant temporairement la circulation de certains véhicules sur la route de Lomé à Anécho.

Le Gouverneur des Colonies,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commissaire de la République,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo ;

Vu les arrêtés des 2 avril 1926, 21 avril 1926, 3 juillet 1926, 8 septembre 1926, réglementant la protection de la voie publique et la circulation des véhicules de toutes sortes ;

Attendu que la route de Lomé à Anécho a été fortement endommagée tant par le passage de camions surchargés que par le charroi considérable exigé par l'évacuation de la population européenne pendant l'épidémie de fièvre jaune ;

Sur les propositions des commandants de cercle de Lomé et d'Anécho ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La circulation sur la route de Lomé à Anécho de tout véhicule automobile autre que les voitures touristes est interdite jusqu'à nouvel ordre.

ART. 2. — Les commandants de cercle de Lomé et d'Anécho sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 30 juin 1927.

BONNECARRÈRE.

PERSONNEL EUROPÉEN

Nominations — Affectations

Par décision du :

21 juin 1927. — Les fonctionnaires et agents attendus par le paquebot AMÉRIQUE le 22 juin 1927 reçoivent les affectations suivantes :

M. PARIZOT, inspecteur d'exploitation de 1^{re} classe contractuel, est mis à la disposition du directeur du Service des Voies de Pénétration, du Wharf et des Travaux Publics.

M. FIGUERES, ingénieur-adjoint stagiaire de l'agriculture, est nommé chef du secteur agricole d'Atakpamé.

M. CHARPENTIER, conducteur principal des Travaux Agricoles de l'A. O. F. avant 4 ans, est nommé chef de la station agricole de Nuatja et chef de la Subdivision de Nuatja, en remplacement de M. ANGST.

M. ROBERT, adjoint après 18 mois des Services Civils du Togo, est nommé chef de la Subdivision d'Okou.

M. LE BISSONNAIS, commis stagiaire des Services Civils du Togo, est mis à la disposition du commandant de cercle de Sokodé.

Par arrêté du :

25 juin 1927. — M. LE BISSONNAIS Jacques, bachelier de l'enseignement secondaire, est agréé dans le cadre local des Services Civils du Togo en qualité de commis stagiaire pour compter du 6 juin 1927, date de la veille de son embarquement à destination du Territoire.

Par décisions du :

27 juin 1927. — M. GILLOUX, agent contractuel, ex-maréchal des logis de gendarmerie, affecté au commissariat de police, est nommé commissaire de police-adjoint pour la ville de Lomé.

M. GILLOUX, prêtera le serment réglementaire devant le Tribunal de 1^{re} Instance de Lomé.

30 juin 1927. — M. CHARPENTIER, conducteur des Travaux Agricoles en service à Nuatja est désigné comme agent intermédiaire de cette localité pour compter du 28 juin 1927.

30 juin 1927. — Les agent et officier arrivés à Lomé le 1^{er} juillet 1927 par le paquebot HOGGAR reçoivent les affectations suivantes :

M. DURAIN, lieutenant d'Infanterie Coloniale h. c., est nommé chef de la Subdivision de Lama-Kara.

M. MAHOUX Paul, commis contractuel des Travaux Publics, est mis à la disposition du commandant de cercle d'Anécho.

Passage d'échelon

Par décision du :

21 juin 1927. — Est constaté dans le cadre des Services Civils du Togo le passage automatique à l'échelon supérieur de solde, pour compter du 1^{er} juillet 1927, de :

M. D'AZCONA, adjoint des Services Civils avant 18 mois, qui passe après 18 mois.

M. RIBBIL, commis des Services Civils avant 18 mois, qui passe après 18 mois (rappel épuisé).

Solde — Indemnité

Par arrêté du :

21 juin 1927. — Le bénéfice du tableau de concordance paru au Journal Officiel de l'A. O. F. du 14 avril 1926 est accordé à M. LESCELLIER, commis du cadre métropolitain des P. T. T. à 8.300 francs et dont la solde sera ainsi portée à 9.500 francs.

Par décision du :

30 juin 1927. — L'indemnité de bicyclette de 20 francs par mois, prévue par arrêté du 2 avril 1926, est accordée à M. André ARTAXE, ouvrier contractuel des Travaux Publics, à compter du 1^{er} mai 1927.

Mutations

Par décisions du :

21 juin 1927. — Les mutations suivantes sont prononcées dans le personnel européen :

M. PRAT, adjoint principal des Services Civils de l'A. O. F. avant 4 ans, est nommé adjoint au commandant de cercle de Mango, en remplacement de M. PERRER, chargé provisoirement de ces fonctions.

M. ANGST, aide-conducteur stagiaire des Travaux Agricoles de l'A. O. F., précédemment chef de la station agricole de Nuatja, est nommé chef du secteur agricole d'Anécho.

M. RAMUS, sergent-major de l'Infanterie Coloniale h. c., précédemment à la disposition du chef du Service automobile de Lomé, est mis à la disposition du commandant de cercle de Sokodé, en remplacement du sergent POUPARD.